

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 7 Finances locales

Sous-domaine : 7.1 Decisions budgetaires

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Procuration : 0

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 13 février 2024

La convocation du CM et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent CHARRIE, Sophie LEMOINE

Excusés : Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Sophie LEMOINE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PECH Bernard

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 523 705.18

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	367 918.66
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	117 448.31
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	155 786.52
Résultat cumulé au 31/12/2023	523 705.18
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	523 705.18
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	80 959.99
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	442 745.19
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 23 février 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 23 février 2024

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_06_2024-DE

Carcassonne

Date de réception de l'AR: 23/02/2024

011-211102751-20240220-D_06_2024-DE